

Dans ce même numéro

Politique française : immigration et co-développement à la lumière du discours de Dakar

aut-il franchement discuter, à partir du seul discours prononcé par le Président Nicolas Sarkozy à Dakar le 26 juillet 2007, des questions sérieuses d'analyse sociopolitique, anthropo-philosophique et historique qui s'imposent dans la relation de la France à l'Afrique contemporaine? Notre tentative est ici de laisser de côté ou tout au moins de relativiser la critique de l'essentialisme culturel et identitaire qui semble avoir structuré les réactions jusque-là recueillies sur le discours de Dakar. Deux raisons peuvent expliquer cette réserve. La première est que, à Dakar, Sarkozy s'est exprimé, non pas comme un scientifique ou même un essayiste qu'il n'est pas, mais comme le Chef d'un État qui a construit la « France-Afrique », dont les normes et les contraintes opératoires continuent de peser sur l'imaginaire, les pratiques politiques et la conduite des affaires africaines de la France. La véritable préoccupation théorique ne devrait-il pas être de cibler et d'analyser les enjeux du discours de Dakar pour la politique qu'il justifie : l'immigration « choisie et non subie » et la nouvelle (?) idéologie du co-développement? Nous nous y attelons dans la présente contribution. La seconde raison de notre réserve à l'égard de la charge critique pourtant objective contre le Président français tient de ce que Nicolas Sarkozy s'appuie plutôt sur des auteurs africains, même contestables comme Léopold Sédar Senghor, au détriment des chercheurs européens ou français. Cela montre bien à quel point l'heure est venue de faire une analyse critique du culturalisme d'auteurs africains qui, en célébrant un homo africanicus folklorique et délirant, servent d'appui à des théoriciens d'un jour comme Monsieur Sarkozy, qui n'en demandait pas tant. Mais là est un autre débat. Que dit le discours de Dakar, et quels sont ses points d'ignorance jusque-là relevés par les intellectuels et chercheurs africains?

On se souvient que, fidèle à son style offensif voire offensant, le Président français, après avoir signalé rapidement que Ange Bergson Lendja Ngnemzué Collège coopératif de Paris France

la colonisation et l'esclavage étaient des crimes et des erreurs historiques, avait rejeté la repentance, parce qu'on ne peut pas « demander aux fils d'expier les crimes commis par les pères ». Jusque-là rien de nouveau, puisque ce refrain simpliste, qui traverse toute la droite française jusqu'à son extrême, est connu de Sarkozy et de ses pairs, au moins depuis le débat parlementaire sur le rôle positif de la colonisation française en outre mer et la crise des banlieues de 2005. Cette fois, cette fidélité à une idéologie franco-française de gouvernement sans complexe et sans scrupule à l'égard de l'histoire coloniale de la France s'est accompagnée d'une tentative de justification théorique du sous-développement de l'Afrique. Or, les ressources historiques, culturelles et idéologiques que le Président français versait à la construction de sa perception des causes du sous-développement en Afrique noire étaient entachées de substantialisme et de retour aux fantasmes propres à l'enfance de la colonisation. Et cela débouche fatalement sur la théorie sarkozienne de l'« homme africain », dont l'âme atemporelle est condamnée : « le drame de l'Afrique, affirme le Président français, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain [...] dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine ni pour l'idée de progrès. Dans cet univers où la nature commande tout, [il] reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble être écrit d'avance. Jamais l'homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui

vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin ».

Depuis, de nombreux intellectuels, africains, humanistes ou africanologues, ont répondu, chacun à sa manière, à ce qui peut être objectivement considéré comme le décalage du Président avec la réalité africaine et, plus grave encore, une racialisation de l'histoire et du progrès. Scientifiquement, cette position est analphabète. La seule référence du Président français est réservée à Senghor, qui a africanisé et entériné le racisme géocentrique européen en développant une négritude « sereine » où il est écrit que, du fait de la biologisation et de la négrification de l'émotion, les Africains ne peuvent apporter à la civilisation de l'universel que la danse, les activités abstraites incombant à la raison qui est hellène. Déterrer Senghor à Dakar, comme le fait le Président français, c'est s'appuyer sur un auteur dont la négritude « sereine » a rempli un rôle « philosophique » dans la promotion d'un essentialisme de principe qui induit la légitimation de la dichotomie indigène/civilisé. En dehors de cette référence à Senghor, que la fougue poétique a rendu étranger aux (en) jeux réels du monde africain, le discours du Président français à Dakar fait la preuve d'un analphabétisme parfait. Son ignorance est totale quant aux travaux critiques et théoriques de grande qualité publiés, depuis des décennies, par les chercheurs africains et français sur la modernité de l'Afrique, les savoirs politiques inédits et les transactions socioéconomiques sui generis qui s'y déploient. Or, ces travaux montrent comment ces nouvelles perspectives africaines rythment à coup sûr une forme de modernité novatrice et fortement dissidente. J'ai récemment contribué à cette lecture critique de la modernité africaine à travers l'analyse de la sociogenèse de l'émigration clandestine en Afrique noire, dont une observation sociologique montre qu'il ne s'agit pas tant du déplacement de ce que les élites françaises et occidentales nomment « la misère du monde », que d'une figure encore insuffisamment décrite des multiples ripostes populaires à la crise structurelle d'un État africain dont l'hégémonie est désormais factice, les choix de politiques publiques étant délocalisés et placés sous tutelle multilatérale². L'historicité propre des conduites et de la modernité africaines est une réalité qui a déjà été théorisée par des chercheurs que la bibliographie présidentielle écarte dans le discours de Dakar, et dont les hypothèses et les conclusions ont déplacé les idées reçues dans lesquelles circule cette vision d'une Afrique que le Président français dit « tournée vers le passé »³.

Ce faisant, la structure lexicale du discours de Dakar illustre combien la question du solde colonial se (re)trouve obligée, non plus pour les « victimes » supposées, mais pour les gouvernants, arrimés à un imaginaire politique qui a daté et qui, de plus, ne ratisse pas large. En clair, sur le plan de la théorisation et des choix sémantiques, il est légitime de reprocher au discours de Dakar d'être une « régression »: « Dans sa « franchise » et sa « sincérité », Nicolas Sarkozy révèle au grand jour ce qui, jusqu'à présent, relevait du non-dit, à savoir qu'aussi bien dans la forme que dans le fond, l'armature intellectuelle qui sous-tend la politique africaine de la France date littéralement de la fin du XIXe siècle. Voici donc une politique qui, pour sa mise en cohérence, dépend d'un héritage intellectuel obsolète, vieux de près d'un siècle, malgré les rafistolages. Le discours de Nicolas Sarkozy à Dakar montre comment, enfermé dans une vision frivole et exotique du continent, les «nouvelles élites françaises» prétendent jeter un éclairage sur des réalités dont elles ont fait leur hantise et leur fantasme (la race), mais dont, à la vérité, elles ignorent tout ».4

Après quoi, il faut sortir de cette analyse de l'imaginaire et de la politique symbolique pour placer et comprendre ce discours de Dakar sur le plan de la politique quotidienne française. Là, les questions que pose ce discours de Dakar sont autres: comment cette armature intellectuelle faite de préjugés, de frivolité et d'ignorance rentre dans ce que j'appellerais la perspective sarkozienne propre, qui se déploie depuis la veille de la campagne présidentielle française ? En d'autres termes, comment, au lieu d'être un appel à la refondation, à un nouveau contrat de confiance avec les citoyens africains, le discours de Dakar introduit une démarche de la justification des logiques en cours

aussi bien sur la politique de l'immigration que sur le co-développement ? Il s'agit de voir comment les choix et les pratiques de politique intérieure et domestique, aujourd'hui marquée par des faits de violence à peine symbolique à l'égard des immigrés africains en France, font du discours de Dakar un simple discours d'étape. L'enjeu est de dire que le discours de Dakar n'est pas qu'un épisode de politique-fiction, il est programmatique et constitue un grand moment du machiavélisme sarkozien. Pour le voir clairement, il suffit de le situer dans la chaîne des actions structurelles de gouvernement qui le précèdent (création d'un ministère de l'identité et du co-développement, immigration choisie) et qui le suivent (quotas d'expulsion, tests d'ADN pour les étrangers demandeurs de regroupement familial, etc.). En outre, le prolongement entre le discours de Dakar et ce durcissement de la politique intérieure pose un autre problème. Et si le co-développement luimême devenait un concept instrumental, un piège, dans un tel contexte fait de violence, d'ignorance à l'égard de la modernité africaine, de mise à l'écart, de dédouanement de la France et d'incitation des Africains à la culpabilisation?

Génétique et répression des sans-papiers.

Tactique de politique symbolique

Si l'on se situe du point de vue d'un tel questionnement, l'enjeu du discours de Dakar serait de comprendre la politique d'immigration et de co-développement comme le prisme réfracté d'une idéologie de la mise à l'écart qui valide le concept politique d'une Afrique qui constituerait le « hors-monde »² par excellence. Ce concept vieux comme l'impérialisme occidental est, du moins pour les « élites françaises », la constante même d'une forme de « pensée d'État ».5 C'est-à-dire, de cette manière dont l'État, en France, se pense ce radicalement autre, le continent noir, l'étranger et l'étrange continent, comme un « hors-monde », une contrée lointaine désertée par la pensée, l'argent et le développement. L'enjeu politique d'un tel prisme est symbolique : s'imposer aux citoyens français et aux Africains, par des circuits culturels divers (école, médias, etc.) comme étant la vérité même. Or, la première conséquence historique de l'imposition de ce fantasme politique n'est pas dans le sous-développement de l'Afrique, et telle qu'il alimente la glose élyséenne; elle est dans une autre forme de sous-développement, que la force de ce fantasme implique : l'étroitesse de l'horizon de perception et d'explication objective des difficultés du continent noir. L'ingurgitation de ce prisme étroit de la perception de l'Afrique a constitué et constitue encore le fond des représentations politiques et culturelles dont l'une des conséquences, en métropole, est par exemple d'avoir rendu inéluctables, aux yeux des élites politiques tout au moins, la colonisation de l'Afrique. Le paternalisme et le sentiment de supériorité des pouvoirs d'État qui se sont succédés en France en découlent aussi.

Le propos dakarois du président français aura consisté, entre les lignes, à assumer le présupposé selon lequel les différences identitaires sont insurmontables, et que les rapports humains ne peuvent être que des rapports entre peuples posés d'abord comme différents et irréductibles. Le discours de Dakar abandonne les attentes républicaines traditionnelles pour retrouver, de fait, ce présupposé conservateur qui sert de postulat théorique et politique à la droite nationaliste. À l'intérieur, au cœur de la politique nationale même, l'un des faits d'armes de cette posture déterministe est d'avoir déjà produit une lépinisation du discours sarkozien qui a permis de rafler des suffrages à l'extrême droite, pour déboucher, en toute conséquence, sur la création d'un ministère inédit et controversé de l'identité nationale. À l'extérieur, cela conduit, comme dans ce discours de Dakar, à chercher d'abord une essence africaine anhistorique, quitte à nier la réalité de l'historicité et de la modernité des conduites sociales subsahariennes. Aux yeux de cette approche politique essentialiste, si l'homo africanicus n'existe pas, il faut le créer. Le recours de Sarkozy à cette essentialisation avérée de la négritude, qui fétichise des conduites qu'un psychiatre comme Frantz Fanon a brillamment interprété comme un faisceau de complexes liés à la violence esclavagiste et coloniale,6 est une tentative subtile de trouver une caution « africaine » et un pendant à l'identitarisme et à l'essentialisme qui travaille sa propre pensée politique.

Politique d'immigration et déni d'identité

Contrairement à ce que certains commentateurs et critiques ont pu noter, le discours de Dakar n'est pas qu'un exercice de politique fiction où le déni de la réalité africaine ne remplit aucune fonction politique. Ce déni est un épisode de la mise en musique d'une catégorisation globale. Ainsi, les manquements critiques et les choix bibliographiques qui pèsent sur la construction de l'imagination de la politique africaine du président français dans ce discours recoupent le conservatisme du chef de l'État qui, en politisant l'identité nationale, montre combien il perçoit les êtres vivants comme invariables et marqués par avance. On peut même parler d'un déterminisme général, qui souffle également sur certaines orientations majeures de politique intérieure. Le généticien Thomas Heams a raison d'ouvrir sa charge contre ce discours de Dakar qu'il présente comme « la parole officielle française la plus raciste depuis longtemps »⁷ par un parallèle avec les idées déterministes de Sarkozy sur la pédophilie au cours de la campagne présidentielle française. Il y va de l'africain figé dans sa nature paysanne et anhistorique comme du pédophile porté à la récidive par ses gènes...

Tout cela conduit à des questions sur les tenants et les aboutissants de la politique française de l'immigration. Le quatrième durcissement Sarkozy, avec le ministre de l'identité nationale, Brice Hortefeux comme chef d'orchestre vient d'être entériné par l'assemblée nationale française par un vote du 24 octobre 2007. La particularité de ce durcissement, c'est l'entrée de la génétique dans la législation française de droit commun, dans un dispositif qui a déjà plus que verrouillé toutes les facilités possibles de l'immigration par des voies du droit. Au motif de contrôler la régularité de la parenté de leurs enfants, l'ADN des étrangers en règle, « intégrés » pour ainsi dire, est désormais susceptible d'être recueillie et stockée dans un pays à qui répugnent les catégorisations ethniques et raciales qui ont servi des pratiques administratives odieuses pendant la seconde guerre mondiale. On peut noter que l'orientation de départ, qui rendait le test d'ADN général et obligatoire, a été suffisamment contredite, voire abandonnée grâce à des amendements d'un sénat particulièrement remonté contre cet amendement. Si bien que le dispositif adopté par l'assemblée est purement symbolique, le recours au test étant facultatif, confiné à la parenté en ligne maternelle et à des cas de regroupement à partir d'un pays sans état civil fiable.

Tout cela est vrai, mais l'ADN n'est pas une affaire banale. Dans son principe, il désigne un fait de discrimination : ce qu'on ne veut plus faire aux citoyens depuis que les juifs et autres estropiés ont été déportés ou massacrés grâce aux méthodes similaires, on veut le faire aux étrangers sans état d'âme, quitte à fragiliser le fondement contractuel et purement culturel de la politique d'immigration jusque-là menée, et plus largement de l'identité française. Il ne suffira pas de dire que onze autres pays européens le font : historiquement, la France est le seul pays occidental fondé uniquement sur des valeurs et des principes philosophiques hérités des Lumières. Point de races, point d'ethnies, que des êtres de raison. Ce qui fait cette identité de la France dont on parle tant, c'est la répugnance de l'ethnique et du racial, qui astreint le pouvoir d'État et les législateurs français à se soustraire à cette pornographie répandue dans les autres grandes démocraties européennes (Allemagne, Angleterre, etc.) où l'administrateur lorgne dans l'intimité et la nudité biologique des gens. En Allemagne, pour cause de fondement racial de l'État bismarckien, germanique avant toute choses, et au Royaume-Uni pour des raisons de multiculturalisme où la catégorie ethnique peut être un référent légitime du droit commun. L'entrée de l'ADN dans la problématique de l'immigration est une transgression, un recul sur ce point que le dispositif symbolique et juridique antiraciste post-vichyssois avait fortement réaffirmé.

Mais, là encore, cette transgression a sa portée « sarkozienne », elle sert de justification à une orientation politique qui tient à distance des catégories de l'humanité qui ont « décroché de la modernité » et qui, posture du paria oblige, ne peuvent se conduire que comme des fraudeurs. L'entrée de l'ADN dans la législation est une forme de légitimation du lynchage symbolique qui pèse sur des populations à qui a été d'avance refusé le droit d'accès à la modernité. On a affaire à une politique de l'autre qui, dans le cas des africains, se traduirait par une politique de l'immigration et du co-développement dont les cadres se précisent et rejoignent chaque jour davantage la mythologie d'une Afrique qui a « décroché », recluse qu'elle est dans son « hors-monde ». Comment croire à ce « partenariat entre nations égales en droits et en devoirs » dont parle M. Sarkozy à Dakar, au moment même où cette mythologie pèse sur l'imaginaire gouvernemental français?

La question se pose au moment où l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, dont les ressortissants représentaient une expulsion sur trois en France, resserre de plus en plus l'étau de la politique du chiffre (25.000 expulsions par an) sur les africains vivant en situation irrégulière en France. À ce titre, l'absence des régularisations significatives, la banalisation des expulsions et des violences multiformes qui ciblent les sans-papiers ne sont-elles pas, avant et après le discours de Dakar, des exemples d'une autolégitimation de cette forme de violence et d'exclusion symboliques, par le langage et les convictions sur l'identité africaine? Et si ces sans-papiers correspondaient, dans cet imaginaire de la modernité, à ceux qu'on désigne et accable parce qu'ils n'en sont pas ? S'ils revêtaient la figure de ceux que Kevin Bales (1999) a décrit comme des entités secondaires, des hommes non comptables (disposable people), et qui ont pour cela même vocation à être expulsés ou à être traités comme tels, jetés au dehors de cette modernité pour laquelle ils n'ont pas été élus ? Avec le test d'ADN pour la paternité des enfants en procédure de regroupement familial, on fait un pas supplémentaire dans l'élargissement de cette répression symbolique à tous les étrangers venus du sud. Il devient clair qu'en France, une généalogie de la violence symbolique précède et nourrit les formulations juridiques restrictives à l'égard de ceux qui viennent des contrées disqualifiées par le regard présidentiel. On y voit à l'œuvre l'hypertrophie des intérêts de politique domestique française et des représentations qui, en matière d'immigration africaine, reposent sur des préjugés identitaires.

Le co-développement instrumental.

Tout cela amène, *in fine*, à une autre préoccupation cruciale et connexe : peut-on encore parler de co-développement, qui exige le respect des intérêts mutuels et la justice sociale, notamment à l'égard des populations mobiles et des manières différentes de s'inscrire dans une même modernité?

Les chemins d'un concept franco-français

Répondre à la question de savoir si le codéveloppement n'est pas, dans un contexte marqué par la force des préjugés et l'hypertrophie des intérêts de politique domestique française, renvoie à l'examen de l'inscription de ce concept dans la structure gouvernementale qui en a la charge : le ministère de l'identité nationale, de l'immigration, de l'intégration et du co-développement (Miiincod), mis en place dès le premier gouvernement Sarkhozy / Fillon. On observe que dans ce melting-pot thématique, le co-développement est le concept le moins polémique aux yeux d'une certaine opinion qui voit dans ce ministère idéologique une instrumentalisation de l'immigration. Il est pourtant un concept chargé, héritier des représentations idéologiques issues de l'ordre (post)colonial.

En effet, en France, le co-développement est, dans le champ de la politique africaine, un concept de remplacement de la « coopération », en vogue depuis les indépendances africaines jusqu'aux années quatre vingt dix. Prolongeant le dispositif hégémonique colonial et reprenant le vieux rêve d'empire français, la coopération a servi en son temps à mettre et à maintenir en place des pouvoirs africains peu performants au niveau de la construction de la démocratie, de la prédictibilité politique et économique. Il permettait aussi de délocaliser le surplus de la main-d'œuvre « technique » nationale française, destinée au rôle glorieux de « coopérants » pour pallier l'insuffisance des cadres dans les jeunes États africains naissants. Le choix français de la « stabilité » au détriment de l'accompagnement des évolutions des sociétés africaines a inscrit la coopération dans les pas des archaïsmes du réseau Foccart, mis en place dès les débuts gaulliens de la cinquième République (Verschave 2005). La coopération a été usée par ses échecs et ses impertinences. D'abord bousculée sur le continent africain par l'idéologie de la « bonne gouvernance », qui a imposé dès les années quatre vingt les politiques de restructurations orchestrées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, la « coopération » a fini par céder le pas au « co-développement », institutionnalisé solennellement à l'occasion du retour de la gauche au pouvoir en France en 1997. L'innovation symbolique qu'apportait ce concept était dans l'aspiration au respect des sociétés africaines dont les citoyens, on le découvrait enfin, présentaient des technologies sociales alternatives au développement et exprimaient des besoins spécifiques en matière de qualité et de perspectives économiques. Il fallait donc accompagner les africains plutôt que de leur imposer des vues de l'extérieur, comme cela s'est perçu

dans le discours de Dakar. Le co-développement, qui sous-entend une égalité de principe entre les acteurs et les valeurs qui se « co-développent », devenait ainsi une manière de briser une prédisposition hégémonique contenue dans les rapports africains de la coopération française. La France voulait ainsi se débarrasser de son paternalisme culturel et politique.

Seulement, en 1998, dans un article qui fait autorité sur le sujet, Christophe Daum (1998: 58-72.) démontrait que la démarche du gouvernement français n'était pas la bonne, en plus de ne pas être efficace. Pour lui, les rapports qui ont inspiré le choix du pouvoir d'État français tendaient à préserver les intérêts et la suprématie d'une vision par le haut du développement des pays d'origine des migrants, au mépris de toute réalité sociale et économique africaine. Pour être juste et efficace, l'approche du développement des pays d'origine devrait s'appuyer sur le témoignage et les priorités portées par les migrants qui savent mieux que quiconque ce qui est bon et juste, que ce soit en termes d'investissements ou de choix de politique économique. On devrait aussi faire le point sur les logiques développementalistes en cours, qui enferment la vision des sociétés africaines dans des carcans idéologiques qui poussent dans la tête des décideurs sans aucune contribution de la réalité des sociétés africaines.

On ne peut donc pas dire, à la lumière de ce point de vue toujours actuel, que l'évolution du concept de co-développement a réussi à avoir raison des vieilles représentations États-patrons / État-clients contenues dans les rapports de subordination centre / périphérie que la France et l'Europe entretiennent aux anciennes colonies, et dont le prétendu « parler franc » de Sarkozy à Dakar en est une haute expression (Badie et Smouts 1992). Le co-développement peine à prendre conscience des innovations sociales portées par l'émergence d'un champ social africain. Même si plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, la responsabilité de ce décalage entre ce que sont, ce que veulent les sociétés africaines d'une part et la vision française d'autre part incombe aux savoirs routiniers et aux réflexes bureaucratiques de l'aide au développement qui, en devenant système, servent l'impératif politique de la stabilisation des pouvoirs africains plutôt que les demandes du champ social qui a fait irruption dans les années quatre vingt dix. En s'en-

fermant dans les palais présidentiels et en protégeant les pouvoirs vis-à-vis des sociétés, la présence et l'hégémonie françaises en Afrique ont enfermé le co-développement dans une vision d'assistance par le haut. Or, la dimension critique de ce champ montre mieux le désenchantement du national en Afrique noire. Elle incite à observer que les logiques et la fédération des attentes des acteurs sociaux ont fini, au bas mot, par faire concurrence, depuis la veille de la libéralisation politique des années quatre vingt dix, aux orientations et aux opérations hégémoniques des pouvoirs d'État, qui règnent désormais, selon le mot de Serge Latouche, sur des « sociétés du vide ». Toute la difficulté du co-développement semble concentrée dans cette impossibilité qu'il a à sortir des préjugés sur cette Afrique érigée en réservoir de l'immobilité par les présupposés (néo)paternalistes qui retentissent encore dans le discours de Dakar. Le codéveloppement a tardé à se libérer de son fétichisme du bilatéral pour intégrer dans son schéma cette dimension de la transformation sociologique du regard que les sociétés africaines posent sur leurs pouvoirs, sur elles-mêmes et sur leurs capacités à porter et à interpréter leurs attentes propres.

La France s'est séparée de la coopération au profit du co-développement, mais en en gardant probablement l'idéologie, en continuant à regarder les sociétés africaines comme des réservoirs de la misère, des populations soustraites à la modernité, et pas du tout comme des sites où la créativité politique et les demandes sociales des agents remettent précisément en question l'absence d'innovation politique.

Le co-développement dans son ministère

Peut-on s'attendre, sur ce terrain là, à des innovations de la part du Miiincod? Rien n'est moins sûr, surtout après le discours de Dakar. Et même si personne ne peut franchement regretter la disparition sous Sarkozy de la « cellule africaine » de l'Elysée, plusieurs paramètres peuvent rendre difficile une révolution en matière de codéveloppement ou, pour dire la même chose autrement, en matière de politique africaine de la France. Le fait est que le nouveau président français a accepté d'hériter de ce concept qu'il n'a pas créé, et même de le prendre dans l'état où il est transformé et instrumentalisé aujourd'hui dans l'Union européenne. En effet, en France et ailleurs en Europe occidentale, le co-développement n'a de sens que dans une stratégie globale de lutte contre l'immigration illégale ou sous qualifiée en provenance des pays pauvres. A Bruxelles, ce concept engorge toute la politique européenne de l'immigration, décidée à réduire sur le continent européen le fort taux d'immigrés sous qualifiés (87%). En couvrant les intérêts de politique domestique et en surfant sur ce consensus européen contre l'accueil de l'immigration dite de « misère », le Miiincod ne peut que difficilement porter une vision autonome et originale qui donnerait du contenu politique au co-développement. La « nouvelle » vision de politique africaine de la France manque ainsi d'envergure et d'impulsion de départ, elle s'enferme dans une real politic où il n'est plus question d'aider l'Afrique à s'en sortir, par générosité ou par « repentance », mais au nom des intérêts immédiats. Dans la perspective du discours de Dakar, le Miiincod aura à charge de casser la politique des sentiments qui traverse les rapports France-Afrique, pour instaurer une logique où les intérêts internes de la France seront ouvertement prioritaires. D'ailleurs, cette domesticité corroborerait le caractère hexagonal de la nouvelle présidence française, notée pendant la campagne, et cristallisé pendant le débat télévisé entre Sarkozy et Royal où, au vu de l'abondance des dossiers intérieurs (pouvoir d'achat, environnement, nucléaire, réformes, immigration, etc.) on a vu se profiler une nouvelle dimension plus « super premier ministre » et moins internationale du chef de l'État. La dimension du quinquennat et l'exigence de mouvement se prêtent à ce profil, et dans ce contexte de survalorisation des intérêts de politique domestique, le président perd de son envergure de « grand ami et protecteur » de l'Afrique, pour réagir dans ses rapports au continent en fonction des secteurs. Par exemple, en devenant prioritaire, les chiffres des renvois et l'efficacité des mécanismes d'assignation à résidence élaborées ou importées en Afrique seront le ciment de la coopération France-Afrique des prochaines années. La France, la grande France semble avoir renoncé, au profit d'un surdimensionnement de sa politique intérieure.

Ce surdimensionnement va même très loin. L'affectation du co-développement au Milincod marque un tournant, historique: l'entrée, volontaire ou non, de la France dans le bilatéral en matière de politique africaine. L'inauguration de l'ère

du bilatéral est la vraie innovation de Sarkozy, au-delà du fait que ce ministère n'a pas d'ancêtre dans la cinquième république. Le rattachement du co-développement au Miincod marque bien la fin d'une époque. Ce rattachement est fort, parce qu'il semble retirer, pour la première fois, la politique africaine de la France au ministère des affaires étrangères, ou en tout cas réduire l'influence de son secrétaire d'État à la coopération. La politique africaine semble ainsi pilotée d'une poche de politique intérieure, le Miiincod se constituant en effet comme le pôle « idéologique » d'un ministère de l'intérieur désormais éclaté. Ce repli est l'effet direct du rejet, assumé par l'ancien ministre de l'intérieur qu'est le président français, de l'émigration africaine (illégale), signe avant-coureur d'un renoncement de la France au rôle hégémonique jusque-là joué en Afrique. Et cela a le mérite d'être, de la part de l'Elysée, une lecture politique assez adéquate avec la réalité : le temps du co-développement sarkozien est celui du recul français en Afrique, sous l'action conjuguée des ressentiments des populations africaines à l'égard d'une politique xénophobe décomplexée, du dynamisme chinois qui fait concurrence à l'hexagone dans les secteurs clés de la « coopération technique » et, depuis Dakar, de la remise en cause de l'aptitude des africains à assumer la modernité. L'obligation d'assumer les exigences liées à ces nouvelles évolutions impliquera la modification des rapports de forces entre protagonistes étatiques et sociaux. Dans cette nouvelle ère de l'analyse stratégique et prospective, le discours de Dakar apparaît comme un vrai retard tactique, les concurrents français ayant compris l'utilité politique du respect des demandes sociales africaines.

En somme, dès avant le discours du président français à Dakar, l'entrée du codéveloppement au gouvernement ne préparait pas l'objectif d'aller au « contact des sociétés africaines », de refonder la politique subsaharienne. Cette entrée permet d'assurer le service minimum et de laisser faire des savoirs routiniers et des formes de gouvernementalisation liées à la politique de délocalisation et de sous-traitance européenne de la surveillance policière de l'immigration. Les gouvernements africains constituent dans ce processus des relais techniques des politiques domestiques européennes. On peut ainsi s'attendre, dans le cadre de l'union méditerranéenne que le président

français appelle de ses vœux, à la poursuite du durcissement des termes des routines et des savoirs en cours. Ainsi, en dépit des ambitions affichées (recherche, commerce, leadership de la Turquie dont on ne veut pas de la présence en Europe, etc.), du désir d'avenir commun affiché dans la lettre du discours de Dakar, la lutte contre les africains qui migrent va s'intensifier. Cela ira de la multiplication des accords de réadmission dans le sens d'une plus grande efficacité des renvois, au durcissement des conditions de visa, avec, en prime, des sommations beaucoup moins diplomatiques aux dirigeants africains alors tenus de renforcer la surveillance sur leurs frontières sous peine de sanction au niveau de ce qui restera de l'aide au développement. La France coïncidera ainsi avec une démarche qui est devenue le paradigme incontournable des relations Union européenne/ Afrique (Bigo et Guilg 2002). L'enjeu du co-développement risque d'être, pour les États africains alors jugés sur leurs capacités à assigner leurs citoyens à résidence, de criminaliser leurs émigrants. Car le label « ami de la France » pourrait n'être décerné qu'au regard de l'efficacité des politiques restrictives de sortie, au grand dam du reste. Avec un co-développement qui sert d'accompagnement à une politique de l'immigration et de l'identité nationale, on risque d'assister à l'aggravation des ruptures entre sociétés et pouvoirs en Afrique et au durcissement des dictatures dans l'indifférence d'une France accrochée à l'efficacité des mesures africaines qui servent sa politique intérieure.

Notes

- Ange Bergson Lendja Ngnemzué a soutenu le 22 juillet 2006, à l'Université de Paris 8, une thèse de Doctorat en Science politique, sous la direction du Pr Pierre Cours-Salies, sur Sans-papiers, figure du politique. Hégémonie au Cameroun, État et cultures nationales en Europe, avec la mention « Très honorable avec félicitations ».
 - L'auteur a fait des études de Sociologie, Anthropologie, Psychologie et Philosophie à l'Université de Yaoundé avant de poursuivre ses recherches à l'Université de Paris 8 (Sociologie et Science politique) et à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne (thèse de Doctorat en Philosophie en cours d'achèvement).
- 2. Pour une introduction « réfléchie » à la lecture en longue durée de cette modernité afri-

- caine, qui marque plusieurs plans de la vie sociale et politique, on lira avec profit quelques ouvrages de référence : Balandier collab. Coppans 1985 ; Bayart 1985, 1989, 1997; Chabal & Daloz 1999 ; Eboussi Boulaga 1993, 1997, Ela 1983, 1990, 1994 ; Geschiere 1995, 1999 ; Latouche 2003 ; Pradelles de Latour 1991 ; Mbembé 1988, 2000 ; Monga 1994 ; Sindjoun 2002 ; Warnier 1993.
- 3. Achille Mbembé, « Le président français... », op. cit.
- Achille Mbembé, 2000, *De la postcolonie*, op.cit,, et notamment « Du hors-monde », p. 217-263.
- 5. Abdelmalek Sayad entend par « pensée d'État » une forme de pensée de l'État qui érige la présence immigrée en « présence en défaut ou par défaut ». Puissant outil de contrôle politique et figure de la violence symbolique, la « pensée d'État » se diffuse par les circuits divers (école, expressions artistiques, etc.) et « reflète, à travers ses propres structures (structures mentales) les structures de l'État, telles qu'elles ont été intériorisées au plus profond de chaque individu, telle que chacun les a incorporées à lui-même, les a incorporées au sens littéral du terme, c'est-à-dire faite corps ». (Abdelmalek Sayad, 1996, «L'immigration et la « pensée d'État ». Réflexions sur la double peine », in Commission européenne, Sciences sociales. Délit d'immigration. Publication bilingue français/anglais de l'Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg, 1996.-p. 13-43, et p. 17 pour les extraits cités.
- 6. À travers l'exemple camerounais, le politologue Luc Sindjoun explique ainsi le concept de « champ social » : « Le champ social, concept permettant d'éviter l'illusion de la société civile indépendante et vierge de toute souillure politique, renvoie au champ de relations entre acteurs mus par des logiques multiples dépassant l'aspect politique. Il se distingue sur le plan analytique du champ politique qui a la prétention de l'assujettir et il intègre les dimensions religieuse, économique, culturelle, etc. Le champ social camerounais, entendu comme système de relations concurrentielles et complémentaires entre acteurs et groupes pour exister et se faire reconnaître, est travaillé par la dialectique de l'ordre conservateur et du désordre inventif ». Luc Sindjoun, « Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », in Afrique politique n° 62, juin 1996 pp.57-67; p.57 pour la citation.

7. « Hors de l'Occident, l'État reste à côté de la société. Il s'efforce de la détruire ou de la corrompre, il échoue à s'y fondre. Le désenchantement national transforme les sociétés du tiers-monde en sociétés du vide. » Serge Latouche, Décoloniser l'imaginaire. La Pensée créatrice contre l'économie de l'absurde, Paris : éd. Parangon, 2003, p.67-68. Sur les transformations « par le bas » de l'imaginaire économique des sociétés africaines, voir, du même auteur, L'autre Afrique, entre don et marché. -Paris : Bibliothèque Albin Michel Economie, 1998.

Références

- Badie,B., Smouts, M.-C., 1992, Le retournement du monde, sociologie de la scène internationale, Paris : Presses de la Fondation nationale de Science politique/Dalloz.
- Balandier, G., collab. Coppans, J., 1985, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris : Presses de Science po., 2º édition.
- Bales, K., 1999, *Disposable people. New slavery* in the Global Economy, Berkeley, CA: University of California Press.
- Bayart, J.-F. 1985, L'État au Cameroun, Paris : Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, coll. Références, nouvelle édition revue et augmentée.
- Bayart, J.-F. 1989, L'État en Afrique, la politique du ventre, Paris : Fayard.
- Bayart, J.-F. année d'édition, L'« Historicité de l'État importé », *Cahiers du CERI*, (15) Paris : pp. 3-49.
- Bayart, J.-F., Hibou, B. et Hellis, S., Bayart, J.-F. 1997, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles : Éd. Complexe.
- Bayart, J.-F. année d'édition, Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation, Paris : Fayard.
- Bigo, D., Guilg, E., 2002, « De Tempère à Séville, vers une ultra gouvernementalisation de la domination transnationale? », *Cultures & Conflits*, automne.
- Chabal, P. & Daloz, J.-P., 1999, *Africa works*, *Disorder as political instrument*, Oxford: James Currey & Indiana University Press.
- Daum, C., 1998, « Développement des pays d'origine et flux migratoires », *Hommes et migrations*, n° 1214, juillet-août, pp.58-72.
- Eboussi Boulaga, F., 1993, Les conférences nationales en Afrique, affaire à suivre, Paris : Karthala.
- Eboussi Boulaga, F., 1997, La démocratie de transit au Cameroun. -Paris : L'Harmattan.

- Ela, J.-M., 1983, *La ville en Afrique noire*, Paris : Karthala.
- Ela, J.-M., 1990, Quand l'État pénètre en brousse..., les ripostes paysannes à la crise, Paris, Karthala.
- Ela, J.-M., 1994, Afrique, l'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent, Paris: L'Harmattan.
- Fanon, F., année d'édition, *Peau noire masques* blancs, ville d'édition : éditeur.
- Fanon, F., année d'édition, *Les damnés de la terre*. ville d'édition : éditeur.
- Geschiere, P., 1995, Sorcellerie et politique en Afrique, la viande des autres, Paris : Karthala.
- Geschiere, P., 1999, « Le poids de l'histoire » in Christian Coulon et Denis-Constant Martin (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris : La Découverte/Textes à l'appui, pp. 29-43.
- Heams, T., 2007, « L'homme africain... Retour sur le discours de Nicolas Sarkozy à Dakar le 26 juillet dernier. », *Libération* du jeudi 2 août 2007, disponible sur http://www.liberation.fr/rebonds/dicoursdesarkozyadakar/270247.FR.php.
- Latouche, S., année d'édition, *L'autre Afrique*, entre don et marché, Paris : Bibliothèque Albin Michel Economie.
- Latouche, S., 2003, Décoloniser l'imaginaire.

 La Pensée créatrice contre l'économie de l'absurde, Paris : Éd. Parangon.
- Lendja Ngnemzué, A. B., 2006, Sans-papiers, figure du politique. Hégémonie au Cameroun, État et cultures nationales en Europe, thèse de doctorat en science politique, sous la direction du Pr Pierre Cours-Salies, Université de Paris 8, juin 2006, 531 p.
- Sayad, A., 1996, « L'immigration et la «pensée d'État». Réflexions sur la double peine », in Commission européenne », Sciences sociales. Délit d'immigration. Publication bilingue français/anglais de l'Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg.
- Pradelles de Latour, C.-H., 1991, L'ethnopsychanalyse en pays bamiléké, Paris : E.P.E.L.
- Mbembé, A., 1988, Afriques indociles. Christianisme, État et société en postcolonie, Paris: Karthala.
- Mbembé, A., 2000, De la postcolonie, essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine, Paris: Karthala.
- Monga, C., 1994, Anthropologie de la colère. Société civile et démocratie en Afrique Noire, Paris: L'Harmattan.



Sindjoun, L., 1996, « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », Afrique politique n° 62, juin pp.57-67. Sindjoun, L., 2002, L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide, Paris : Economica.

Verschave, F.-X., 2005, *De la Françafrique à la Mafiafrique*, Bruxelles, Éd. Le Flibuste.

Warnier, J.-P., 1993, L'esprit d'entreprise au Cameroun, Paris : Karthala.